

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois
Le mercredi 24 mai à 20H45

AFFICHE le :

25/05/2023

TRANSMIS le :

25/05/2023

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

OBJET :

**Cession de parcelles au profit de la
SCI MGFCI**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, GRU Fabienne.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VANÇON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme HOFFER Marie-Hélène

Pouvoirs : M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
M. WEISSE Corentin donne pouvoir à M. VANÇON Frédéric
Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section A numéros 271, 635, 637, 641, 673 et 704 d'une surface totale de 9 693 m², classées en zone Ueco sur le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Ces parcelles non bâties bordent la rue de Moimont et se situent face à la station de lavage Mouss'Auto.

Les exploitants de cette station de lavage créée par la SAS GFC LAVAGE AUTOS représentée par Monsieur et Madame BOUBERT, souhaite étendre leur activité, c'est pour cela qu'ils se sont rapprochés de la commune afin d'engager une négociation foncière amiable.

Le projet de station de lavage de Monsieur et Madame BOUBERT nécessite une surface de 2 062 m² il sera porté par la SCI MGFCI en cours de création et représentée par Monsieur et Madame BOUBERT.

Le pôle d'évaluation domaniale du Val d'Oise a évalué en date du 24/01/2023 la valeur vénale des terrains à 57 €/m² soit 117 534,00 €, arrondi à 117 500 € assortie d'une marge de négociation de 10 %.

Considérant le courriel en date du 26 avril 2023 de Monsieur et Madame BOUBERT confirmant leur accord pour une cession amiable à 119 000 euros.

Au titre de l'article L2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette cession.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en voir délibéré

Le Conseil municipal, à la majorité, (1 voix contre, 9 pour et 8 abstentions)

1/ APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section A numéros 271, 635, 637, 641, 673p et 704 pour une surface de 2 062 m² appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de la SCI MGFCI en cours de création et représentée par Monsieur et Madame BOUBERT pour les projet de station de lavage au prix de 119 000 euros,

2/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession notamment les actes notariés,


3/ DECIDE que tous les frais inhérents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur (frais de bornage, notaire ...).

La présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Sarcelles,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Le Maire
 Frédéric MOIZARD

Frédéric Moizard



Accusé de réception en préfecture
 095-219505807-20230524-DEL32-2023-DE
 Date de télétransmission : 06/06/2023
 Date de réception préfecture : 06/06/2023